CODEV du Gard rhodanien

Commission espace communautaire

du 15 mars 2023 à 18 heures

salle de réunion Office des entreprises

Présents :
Jean-Yves CHEMIN, Vice-président
Martine DELAUNAY, Secrétaire générale
Violette BOUZON, Joëlle CHARPAIL, Dominique GRIOTTO, Anne BARBUSSE, Bertrand PHILIPPE
Excusée : Marlène SCHMITT
Absents : Julie DELPUGET, Ariane ROGER, Anne-Marie ROUQUAIROL

Avec la participation de Patrick SCORSONE, conseiller départemental du canton de Roquemaure, membre de la commission Infrastructures, routes et réseaux du Conseil départemental du Gard.

La présence d'un membre du Conseil départemental a été souhaitée afin de faire un point sur la coordination des travaux de voirie et de pistes cyclables.

Le constat est fait que lorsque des travaux de voirie se font sur les routes de départementales, il n'y a pas de prise en compte de pistes cyclables. La question est posée de la coordination entre les différentes parties prenantes.
Il est rappelé que :

- Les routes communales dépendent des communes
- Les routes départementales dépendent du Conseil départemental
- Les routes nationales dépendent de l'État

L'Agglomération n'a pas de compétences en matière de voirie, mais dans le cadre du plan des mobilités et du projet de territoire, elle a décidé de financer les communes qui souhaitent investir par le biais de fonds de concours ou de fonds mobilités.

Pour rappel, **les fonds de concours** sont des subventions d'investissement qui peuvent être versées par une Agglomération à ses communes membres sous réserve que le montant versé n'excède pas la part du financement assurée par la commune. Cela suppose donc que c'est la commune qui initie un projet, le finance pour au moins 50% et sollicite le versement de fonds de concours de l'Agglomération.
Voir en pièce jointe la délibération du Conseil communautaire d'avril 2022 qui a fixé le montant des fonds de concours par commune pour l'exercice 2022.

Les fonds mobilités sont une forme de fonds de concours spécifiques approuvés par le Conseil communautaire du 29 novembre 2021 (voir délibération jointe en annexe). Un règlement avait été mis en place le 29 novembre 2021 et doit être modifié en Conseil communautaire du

3 avril 2023 (*voir pièces jointes*). Il semble qu'à ce jour, seule la commune de Bagnols-sur-Cèze a utilisé cette disposition pour des pistes cyclables.
Il conviendra de demander aux services concernés un bilan de l'utilisation de ces fonds.

Il est relevé qu'il y a de vraies difficultés pour que l'Agglomération passe à l'action (par exemple : on est toujours en attente de la pose des panneaux chemin vieux de Chusclan).

Le Conseil départemental est en cours de validation de son plan mobilité du Gard 2023-2028. Il est constaté que sur les cartes préparées, il n'y a aucun projet sur le Gard rhodanien. Quand on sait que les associations d'usagers n'ont participé qu'à une seule réunion de 2 heures, on ne peut pas dire qu'il y ait eu une vraie consultation des citoyens ! L'association AC2GR a participé à un RDV avec Olivier GAILLARD, mais il n'a communiqué aucun des plans prévisionnels.

La loi LOM (Loi d'Orientations pour les Mobilités) de 2019 est évoquée. *(Voir en pièce jointe les mesures clés de cette loi).*

Les personnes ressources au Conseil départemental sont :

- Olivier GAILLARD pour voies vertes
- Martin DELORD pour voiries départementales
- Sylvie NICOLLE et Alexandre PISSAS pour le canton de Bagnols-sur-Cèze
- Carole BERGERI et Christophe SERRE pour le canton de Pont-Saint-Esprit
- Patrick SCORSONE et Nathalie NURY pour le canton de Roquemaure
- Christophe BROCHE, Directeur de l'UT de Bagnols
- Michèle (secrétaire des élus du CD30 de l'antenne de Bagnols) pour les prises de RDV

Il est proposé de demander un RDV aux Conseillers départementaux concernés, afin de demande quelles sont les démarches à faire pour que des aménagements aient lieu sur ces passages de départementales qui seraient empruntés par l'itinéraire :

- • D865 entre la jonction avec le chemin de l'Euze / passage du pont et entrée dans Chusclan : pour cette portion, il n'y a pas de travaux "lourds" de voiries ; les aménagements seraient limités à la mise en place de panneaux et le tracé ponctuellement de pictogrammes au sol, en particulier au niveau de la liaison D865 / chemin de l'Euze et pour la traversée du pont ;
- • D138 entre la sortie de Chusclan et le chemin qui longe Marcoule (tracé rouge sur la PJ) : les aménagements sont plus conséquents. Il est néanmoins à noter que les bas cotés étaient anciennement goudronnés, ce qui semble de nature à envisager de les mettre un revêtement adapté, qui permette de séparer la voie vélo de la voie voiture.
- - l'agglomération du Gard rhodanien a-t-elle déjà sollicité des demandes d'aménagements de ce type à votre connaissance."

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 heures 15.